

N° 2010-056

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 3 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Théâtre Le Cadran, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	25/02/2010
Affichage	26/02/2010

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

**Etaient Présents** : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés** :

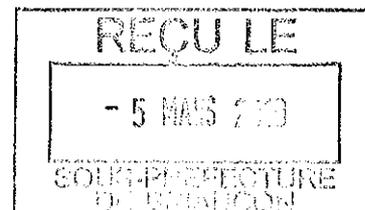
CIRIO Raymond pouvoir à POYAU Aurélie  
GUIGLI Catherine pouvoir à FROMM Gérard  
ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane  
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe

**THEME : TRAVAUX 2**

**OBJET : CREATION DE  
L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A  
MOBILITE REDUITE A L'OFFICE DU  
TOURISME DANS LE CADRE DU LABEL  
TOURISME ET HANDICAP**

**Absents-Excusés** : CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine,  
ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Alain NICOLOSO

Par délibération en date du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé la demande de classement de l'Office du Tourisme afin que la Ville de Briançon puisse obtenir la dénomination de « Commune Touristique ».

Dans le cadre de ce classement, des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sont obligatoires, aussi des travaux d'aménagements sont envisagés pour :

- la création d'une porte accessible aux personnes à mobilité réduite,
- la pose d'une rampe,
- l'installation d'une main courante,
- la modification du hall d'accueil.

Un devis estimatif a été évalué à 26 000 euros.

### PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT		PARTICIPATION	
Montant total T.T.C.	26 000,00 €	Conseil Général 30 %	6 521,74 €
Montant T.V.A.	4 260,87 €	Conseil Régional 30 %	6 521,74 €
Coût hors taxe des travaux	21 739,13 €	Autofinancement Ville 40 %	8 695,65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le principe de la réalisation de ces travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des instances susceptibles de participer au financement des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe)

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
*Gerard*  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 5 - MARS 2010

PUBLIÉ LE 5 - MARS 2010

NOTIFIÉ LE

## DEVIS ESTIMATIF

**Création de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à  
l'Office du Tourisme dans le cadre du label Tourisme et handicap**

	Désignation	U	Q	P.U.	Montant
1	Installation de chantier	F	1	1 000,00 €	1 000,00 €
2	Dépose du châssis existant	F	1	563,00 €	563,00 €
3	Dépose des bordures en granit existantes	F	1	978,00 €	978,00 €
4	Décaissement du sol	F	1	1 142,00 €	1 142,00 €
5	Réfection du sol en pierres ou pavés	F	1	2 437,00 €	2 437,00 €
6	Fourniture et pose du nouveau châssis	F	1	5 200,00 €	5 200,00 €
7	Installation d'un rideau chauffant avec extension du réseau électrique, téléphone, internet	F	1	5 124,00 €	5 124,00 €
8	Réfection des peintures	F	1	3 161,00 €	3 161,00 €
9	Agencement intérieur et modification de la banque (pour mémoire)	F	1	1 000,00 €	1 000,00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>20 605,00 €</b>
				<b>TVA 19,6%</b>	<b>4 038,58 €</b>
				<b>TOTAL TTC</b>	<b>24 643,52 €</b>

Somme TTC arrondie à 26 000 euros pour imprévus de chantier

